

ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA VALLEE DU LUDE, des sites environnants de Carolles et de la Baie du Mont-Saint-Michel

12 rue du Placin 50740 Carolles

contact@vallee-du-lude.com

Association déclarée (JO du 7-9-1971), agréée le 4-12-1996

Membre de Manche Nature, du CREPAN et du GONm, associations agréées de protection de l'environnement.

ASSEMBLEE GENERALE 2020

Bonjour à tous,

Notre assemblée générale s'est tenue le vendredi 21/8/2020 à 17H00. Nous remercions vivement la commune de Champeaux pour la mise à disposition de la salle de convivialité.

Le nombre de personnes présentes était limité du fait du COVID 19, mais grâce aux nombreux pouvoirs le quorum était atteint (38 personnes présentes ou représentées).

Les associations amies (AGEB, UAASP, Amis de l'Anse du Hérel, Cultures Populaires) n'ont pas pu participer, mais nous ont assurés de leur soutien.

En complément du rapport que nous vous avons transmis en Août, vous trouverez ci-après un résumé des échanges avec les participants.

Amicalement

Le bureau

1 – Sorties nature :

Yann l'Hostis va organiser quelques visites guidées, limitées chacune à 10 personnes. Nous vous informerons par mail de l'ouverture des inscriptions dès validation des dates.



Nous avons pu visiter la mare de Bouillon le 11/8/2020 avec le garde du Conservatoire du littoral.

« Le fait est que les attentes sont plus fortes que ce qu'on peut accorder, » nous avertit Rodolf Bion, le garde du littoral. « Très vite au bord de la mare on s'aperçoit que nous n'avons pas notre place ici. Chaque hiver plus de 130.000 oiseaux de passage et 20.000 en hivernage sont présents sur le plan d'eau. C'est quelque chose de très valorisant, reconnu au plan international, mais si on les dérange on risque d'attendre 30 ans avant de retrouver l'état initial ».

Ce site a été créé à partir de 1960 par Monsieur Garnier pour la chasse. Il a planté 3 000 arbres autour de la mare pour faire écran afin que les vols de canard s'élèvent à plus de 30 mètres de haut. Les deux mares représentent 26 et 30 ha, mais s'étendent chacune à 50 ha l'hiver. Autour il a installé des roselières et des phragmites puis les espèces pionnières se sont installés. Les peupleraies sont à supprimer à long terme très progressivement pour que la végétation s'exprime. La présence d'arbres morts est aussi très intéressante.

Il a été acheté par le Conservatoire du littoral en 2012. Son plan de gestion actuel couvre la période 2016 2025.

Ce site est un écrin dans lequel les oiseaux cherchent la quiétude qu'il convient de préserver.

Pour l'observation, l'idéal serait la construction d'un belvédère, mais le choix de son emplacement nécessite réflexion. Le Conservatoire du littoral a installé un panneau d'information qui permet d'apercevoir la mare et de prendre conscience de l'intérêt de préservation du site.

2 – Evolution du trait de côte :

De nombreuses tempêtes ont attaqué l'ensemble du littoral cet hiver.

A St Jean-le-Thomas des rechargements réguliers de sable ont été effectués, non sans polémique. La mise en œuvre des sacs de sable revient presque aussi cher que les entassements de granit.

A Carolles et Jullouville les blocs de granit et de béton ont été déplacés par la mer. Chaque propriétaire a remis, tant que faire se peut, les choses en place.

La dune du terrain de l'agriculture a également beaucoup souffert. Les ganivelles y ont été remises en place avec l'aide de la DDTM. Rien d'autre n'est prévu.

Concernant la Résidence de la mer entre Carolles et Jullouville les deux ASA (Association Syndicale Autorisée) ont fusionné. Un enrochement est prévu, mais la DDTM demande au préalable qu'une étude d'impact y soit effectuée.

En attendant un arrêté préfectoral interdit l'accès au sentier qui y passe.

Nous observons avec grand intérêt tous les projets concernant la configuration et l'entretien des ouvrages ayant pour objet la protection du trait de côte de l'embouchure du Thar à la pointe de Carolles et cette activité restera pour nous une priorité.

3 - Chemin des pendants :

Nous vous signalons l'année dernière qu'à l'occasion de travaux faisant l'objet d'un permis de construire, le propriétaire d'une parcelle, chemin des pendants, avait procédé à l'abattage de la totalité des arbres et arbustes existants sur son terrain.

Depuis, ce propriétaire a déposé un nouveau PC dans lequel il s'engage à reconstituer les plantations détruites.

Cependant nous avons noté un regret général « *que cet arrachage ait eu lieu* » et plus généralement une mise en cause de certaines pratiques :

« *Le PLU est tourné en dérision* ».

« *Les propriétaires sont-ils assez informés des contraintes du PLU ?* »

« *La tentation est parfois forte d'arracher des arbres, pourtant protégés par la trame paysagère, pour rendre un terrain plus facilement constructible* ».

« *Certaines attitudes sont peut-être légales, mais pas morales* ».

« *Certains ont pris des libertés : clôtures et portails gris , par exemple* »,

« *plus le bitume dans la cour qui permet de se dispenser d'entretien* ».

Nous resterons vigilants grâce à votre aide dont nous vous remercions !

4 - PLU – PLUI - SCoT:

Une modification simplifiée du PLU de Carolles a été engagée l'année dernière. Cette modification a été assurée par la communauté de communes GTM.

Une modification simplifiée du PLU a aussi été engagée en 2020 par la commune de Champeaux, pour rectifier la rédaction de certains articles du règlement.

Par ailleurs, GTM a entrepris l'élaboration de son PLUI. Ce document ne sera pas la simple juxtaposition des PLU existants. En collaboration avec les associations amies nous porterons une attention particulière à la préservation de l'environnement et du patrimoine qui font le charme de Carolles et de l'ensemble de GTM.

Le SCoT* du sud Manche (Pays de la Baie du Mont Saint Michel) est en révision (*SCoT=Schéma de Cohérence Territoriale). C'est le document de référence auquel doivent se conformer tous les documents d'urbanisme du secteur concerné.

5 - Loi Littoral et Loi ELAN :

La loi littoral a été l'objet de nombreuses attaques. La loi ELAN avait pour vocation de traiter du Logement et de l'Aménagement Numérique. Mais à cette occasion il a été mis en place la possibilité de construire sur des terrains enclavés dans les hameaux (pris ici au sens de la loi littoral).

Il est important que nous restions tous vigilants !

6 – Evolution du Littoral :

AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) :

Nous avons participé en 2018 à des réunions sur la mise en place d'une AVAP concernant les communes de Carolles, Jullouville, Saint-Pair-sur-Mer et Granville et qui devait être une servitude d'utilité publique, annexée aux différents PLU.

Depuis, l'élaboration de l'AVAP qui semblait avoir été abandonnée, a été relancée.

Notre littoral pour demain :

Dans le cadre du projet national « Notre littoral pour demain », une étude de « l'évolution du littoral ouest-Cotentin » a été engagée en 2018 par le Pays de Coutances, la CA du Cotentin et la CC Granville Terre et Mer.

Face aux risques de submersion marine, nous avons participé aux réunions d'information, d'étude et de collecte de données, de prise de conscience des problèmes et de recherche de solutions concernant le littoral de Granville à Bréal.

Le bilan présenté en 2019 ne portait que sur le nord de Granville. A suivre.

7 - Vigilance sur l'autoroute de l'eau :

La faiblesse des précipitations de ces dernières années a entraîné une baisse importante des débits des cours d'eau (en particulier le Thar et la Braize) dans lesquels sont puisées les ressources utilisées par les deux usines d'eau potable du SMPGA pour alimenter le Granvillais et l'Avranchin.

La gestion de l'eau potable sur la zone desservie par le SMPGA (et plus généralement sur le sud Manche), doit être assurée avec beaucoup de prudence.

En effet des besoins excessifs risqueraient d'apparaître en été si les projets d'urbanisme continuaient d'être conçus sans tenir compte de la ressource en eau qui, quel que soit le mode de gestion, restera limitée en période estivale.

8 - Intérêt pour les Nouvelles énergies vertes.

Le développement des recherches et des projets concernant d'une part la production d'hydrogène par des procédés décarbonés (hydrogène vert), et d'autre part son utilisation pour produire de l'énergie exempte de gaz à effet de serre, mérite un intérêt très particulier.

Cet intérêt que nous partageons avec quelques associations amies (l'AGEB, les Amis d'Hacqueville,...) nous a conduit à constituer un collectif exclusivement consacré à ce thème de réflexion.

9 – Points divers.

Le Lude en fête

Nous avons participé avec 8 autres associations carollaises à l'organisation en Août 2019 et 2020 du « Lude en Fête ». Vous avez été nombreux à y participer et nous vous y espérons plus nombreux encore en 2021, pour fêter les 50 ans de notre association.

Samedi 7 Mars 2020 a eu lieu l'**inauguration du parcours des peintres** sur le site des falaises de Carolles Champeaux. Une fructueuse collaboration entre la Commune de Carolles et le Conservatoire du Littoral, à laquelle nous avons été associés.

Les **chenilles processionnaires** sont en constante progression à Carolles. Des solutions existent (pièges, installation de nichoirs à mésanges par exemple). Nous sommes tous concernés et chacun doit faire le nécessaire pour lutter contre ce fléau.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

10 – Bilan financier de l'exercice 1 juillet 2019 / 30 juin 2020

Les recettes représentent 1 460,20 €, les dépenses 719,18 €. Le bilan est excédentaire de 741,02 €.

Lors de sa dissolution nous avons reçu un don de 194,48€ de l'association « Le Léopard Vert » que nous remercions vivement.

Nous sommes 100 adhérents dont 86 à jour de cotisation.

Nous envisageons de refaire notre site internet. Le budget correspondant devrait être d'environ 900 €

Ce bilan est approuvé à l'unanimité

11 - Renouvellement du tiers sortant

Cette année le tiers sortant est constitué de Patrick Dacheux et d'Anna Jeglot qui souhaitent se représenter.

Leur élection est votée à l'unanimité

La séance est levée à 19H10

Le président
Laurent Toury



La secrétaire
Marie-Reine Castel



Le bureau est reconduit sans changement :

Président : Laurent TOURY,

Vice-président : Patrick DACHEUX,

Secrétaire : Marie-Reine CASTEL,

Secrétaire adjoint : Jean-Claude dit Yann L'HOSTIS,

Trésorier : Marc BOUL,

Trésorière adjointe : Marie-Reine CASTEL.

Chargée de communication : Anna JEGLOT